

**2E2J INOV**

**Société par actions simplifiée unipersonnelle**

**Au capital de 500 €**

**Siège Social 10 Rue Du 18 Juin 1940**

**94700 Maisons-Alfort**

**RCS 944865260**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 18/05/2026**

L'an deux mille vingt-six, et le 18 Mai à 14h00, les actionnaires se sont rassemblés au, 10 Rue Du 18 Juin 1940 94700 Maisons-Alfort, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Présidence.

Est présent :

**Monsieur Mickael MADAR**

Né le 22/04/1986 à PARIS 11,

De nationalité Française,

Demeurant au 10 Rue Du 18 Juin 1940

94700 Maisons-Alfort,

Total des actions présentes ou représentées : 500 actions en pleine propriété sur les 500 actions composant le capital social.

**Monsieur Mickael MADAR**, préside la séance en qualité de Président .

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de l'objet social
- Changement de le dénomination sociale

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

M.M

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, vote le changement de l'objet social .

L'article 2 est modifié comme suit :

### **Article 2 – OBJET**

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Activité de Diagnostiqueur immobilier établissement de tous diagnostics immobiliers plomb amiante termites, installations intérieures d'électricités et de gaz, performance énergétiques Dpe dans le respect de la Réglementation spécifique lors de la vente ou de la location d'un bien immobilier avant démolition sur construction neuve ancienne ou bâtiments publics
- L'activité d'intermédiaire de commerce et de services, apporteurs d'affaires, le courtage, le conseil et la représentation dans tous les domaines et plus particulièrement dans toutes les activités et produits liés à l'amélioration de l'habitat.
- Dans les domaines de l'environnement et du tertiaire tant pour les marchés privés que publics, la mise en œuvre des capacités suivantes : ingénierie, bureau d'étude et visite technique, audit énergétique en maison individuelle, en habitat collectif et tertiaire.
- Activité de négoce détail et gros
- Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit ;
- L'acceptation et l'exercice en France et à l'étranger de tout mandat de représentation, gestion, administration, direction ou de contrôle ; La Société pourra développer une activité de prestation de services et d'assistance juridique, financière, comptable, stratégique ou commerciale au profit de ses filiales et de toute entreprise dans lesquelles elle a un intérêt afin de définir et promouvoir une politique de groupe. La réalisation de toute opération d'achat et revente de biens immobiliers.
- La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce et établissements de même nature.
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. A. A.', written in a cursive style.

MM